



Êtes-vous prêt pour la retraite ?

Cinq questions qui vous aideront
à y répondre



Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour commencer à planifier sa retraite.

« De combien ai-je besoin ? », voilà sans doute la première question qui vous vient à l'esprit. Mais vous ne pouvez probablement pas y répondre, et nous non plus. La réponse dépend de plusieurs facteurs, dont le mode de vie auquel vous aspirez.

Nous vous invitons à prendre le temps de réfléchir aux cinq questions

ci-dessous ; elles vous aideront à déterminer le montant dont vous aurez besoin.

Lorsque vous serez prêt à passer à l'action, communiquez avec nos conseillers. Ils sont là pour vous aider à mettre en œuvre un plan de retraite qui vous permettra de mener le mode de vie que vous souhaitez. Ils sauront vous

offrir des conseils simples et pratiques, en fonction de vos attentes et objectifs. Ils pourront même vous rencontrer en privé pour avoir un portrait clair de votre situation financière, connaître vos aspirations et vous aider à atteindre vos objectifs de retraite.

Obtenez encore plus de conseils sur la planification de la retraite à [rbc.com/planificationretraite](https://www.rbc.com/planificationretraite)

Question n° 1

Êtes-vous prêt à arrêter de travailler ?

Beaucoup de gens pensent seulement à l'aspect financier quand ils décident d'arrêter de travailler. Mais le travail apporte plus que de l'argent : il vous donne un but, crée une structure et permet d'établir des liens avec les autres. Votre départ à la retraite pourrait vous faire perdre (et peut-être même regretter) cette structure et ces liens.

Selon Statistique Canada, l'isolement social des aînés peut être un facteur de risque pour la santé mentale et physique¹. Un réseau social fort, peu

importe sa taille, est l'élément clé de la santé et du bonheur.

Vous devrez donc trouver une façon de maintenir ou de remplacer vos liens sociaux, et de vous créer une nouvelle routine. Vous seul êtes en mesure de décider si vous êtes prêt émotionnellement à quitter le monde du travail, et cela peut représenter un plus grand défi que les questions d'argent. Une décision financière repose sur des critères quantitatifs. Alors qu'une décision émotionnelle relève davantage du qualitatif.



Question n° 2

Quel mode de vie souhaitez-vous avoir à la retraite ?

Comment peut-on savoir ou vous dire combien d'argent il vous faudra sans que vous ayez d'abord réfléchi au mode de vie auquel vous aspirez à la retraite ?

Nous rêvons tous à des modes de vie différents ; la réponse à la question « combien » sera donc différente pour chacun. Et si vous avez un conjoint, il est important de discuter avec lui du mode de vie que vous souhaitez avoir à la retraite.

- Voulez-vous rester à la maison et passer du temps avec vos petits-enfants ?
- Comptez-vous déménager dans une maison plus petite et acheter une maison dans le Sud ?
- Ou rêvez-vous d'explorer le monde ?

Vous avez peut-être entendu dire que vous avez besoin de 70 à 80 % de votre revenu avant la retraite pour maintenir

un mode de vie confortable. Ce n'est peut-être pas tout à fait vrai. La bonne nouvelle, c'est que vous n'aurez peut-être pas besoin d'un revenu aussi important pour être heureux.

Parlez à un conseiller RBC pour en savoir plus sur le montant dont vous pourriez avoir besoin pour mener le mode de vie auquel vous rêvez.



Question n° 3

À quoi consacrez-vous votre temps ?

Nous travaillons en moyenne près de 2 000 heures² par année. Quand vous prenez votre retraite, ces 2 000 heures vous sont donc rendues. Quels que soient vos moyens financiers, tout ce temps vous appartient, et vous devrez savoir ce que vous voulez en faire.

C'est vous qui décidez de votre emploi du temps et de la façon de dépenser votre énergie à la retraite. Et tout cela peut évoluer. Quoi qu'il en soit, le temps dont vous disposez à la retraite devrait

être consacré à des personnes et des activités que vous aimez. Quels sont vos champs d'intérêt : le bénévolat, les clubs sociaux, le sport, les voyages ?

Certaines de vos décisions auront des conséquences sur le plan financier.

- Si vous voulez voyager, à quelle fréquence et à quels endroits comptez-vous le faire ?
- Souhaitez-vous habiter dans un logement plus petit ?

- Voulez-vous aider vos enfants ou petits-enfants sur le plan financier ?
- Vos parents âgés auront-ils besoin de votre soutien ?
- Songez-vous à acheter un chalet ?

N'oubliez pas que l'argent n'est rien d'autre qu'un outil qui vous permet de vivre la vie que vous voulez. Réfléchissez à quoi ressemblera votre vie à la retraite et à ce que vous ferez de vos 2 000 heures.

Question n° 4

Pendant combien de temps votre épargne devra-t-elle durer ?

Voilà une question difficile, car personne ne peut prédire combien de temps va durer votre retraite. Selon votre santé et l'âge de votre départ à la retraite, cette période pourrait bien s'étaler sur 30 ans ou plus. C'est ici que

le service MonConseiller^{MC} entre en jeu : il peut vous donner une idée de la durée de vie de votre argent.

MonConseiller vous permet d'envisager différents scénarios, comme la durée

de votre retraite, pour connaître leurs incidences sur votre revenu mensuel. Vous vous sentirez dès lors plus sûr de vos décisions.

Arrivez-vous à épargner ?

- 62 % des gens qui ont un plan financier complet disent avoir amélioré leur capacité à épargner dans les cinq dernières années³.
- 81 % des gens qui ont un plan financier complet se sentent confiants à l'égard de leur situation financière³.



Question n° 5

D'où proviendra votre argent ?

D'où proviendra votre argent une fois que vous aurez décidé d'arrêter de travailler ? Il existe trois principales sources de revenus dont vous pourriez profiter à la retraite :

1. Prestations de retraite gouvernementales

- **Régime de pensions du Canada (RPC) ou Régime de rentes du Québec (RRQ).** Les prestations sont fondées sur vos cotisations et celles de votre employeur pendant vos années de travail. Vous pouvez commencer à toucher vos prestations du RPC ou du RRQ à 60 ans, mais le montant sera de 36 % supérieur si vous attendez d'avoir 70 ans. Les prestations étant indexées, elles augmenteront au même rythme que le coût de la vie au fil du temps. Fait important : une fois que vous avez fait votre choix, il est final. Vous ne pouvez pas changer d'idée.

Visitez le site Web du gouvernement du Canada pour en savoir plus.

- **Sécurité de la vieillesse (SV).** Programme de prestations de retraite dont vous pouvez profiter à partir de 65 ans. Les prestations sont fondées sur votre résidence (et non vos cotisations). Comme le revenu tiré de la SV est imposable, vous avez tout intérêt à gérer votre revenu de retraite de façon à réduire votre paiement d'impôt.
- 2. **Régimes de retraite de l'employeur (si vous y avez droit)**
 - **Régime à prestations déterminées.** Le montant du revenu viager que vous recevrez est exprimé en pourcentage de votre revenu, en fonction de vos années d'emploi. Vous n'avez pas besoin d'y cotiser, mais il incombe à votre employeur de bien gérer la caisse de retraite pour assurer le versement de votre revenu quand vous prendrez votre retraite.

- **Régime à cotisations déterminées.** Vous choisissez les placements à partir d'une liste prédéfinie et déterminez le pourcentage de votre revenu que vous voulez y verser. Votre employeur versera une cotisation équivalente à la vôtre et, à votre retraite, vous paierez une prestation établie selon les revenus de placement.

3. Épargne et placements personnels

Vous disposerez aussi des sommes que vous aurez épargnées et investies durant vos années de travail :

- Vos REER, CELI et autres types de placement peuvent être transformés en source de revenus quand vous êtes prêt. Vous devez cependant convertir votre REER avant la fin de l'année où vous atteignez 71 ans.
- Si vous ne vous sentez pas prêt à quitter tout à fait le marché du travail, vous pouvez y retourner dans le cadre d'autres fonctions ou à temps partiel. Vous pourrez ainsi conserver un revenu.

Communiquez avec nous

Vous êtes peut-être encore actif sur le marché du travail et souhaitez établir une bonne stratégie d'épargne, ou peut-être êtes-vous déjà à la retraite et aimeriez optimiser votre plan actuel ? L'important, dans tous les cas, est de vous engager sur la bonne voie.

- Composez le 1 800 769-2511 pour prendre rendez-vous avec un conseiller
- Visitez rbcroyalbank.com/fr/retraite pour profiter d'autres conseils et outils



© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

¹ Rapport sur l'isolement social des aînés - Faits saillants sur la consultation, site Web de Statistique Canada (dernière modification : 20 juillet 2016) : www.canada.ca/fr/conseil-national-aines/programmes/publications-rapports/2014/isolement-social-aines/page05.html.

² Selon une semaine de travail de 40 heures et 2 semaines de vacances par année.

³ Données publiées initialement par le Financial Planning Standards Council. © Financial Planning Standards Council 2019. Reproduit avec autorisation.